



MANUEL DU FORMATEUR SST



Ce document est conçu à l'usage du formateur SST pour l'accompagner à mettre en place une formation de SST, et lui permettre d'appréhender le référentiel de compétences du SST, d'utiliser les grilles de certifications proposées par l'INRS en vue de valider les compétences du SST lors d'une action de formation, ainsi que de comprendre le fonctionnement d'outil pédagogique tel que le plan d'intervention.

Ce document pourra être amené à évoluer en fonction de nouveaux outils mis en place par l'INRS et son Equipe Pédagogique Nationale.

Il se présente en 4 parties :

1. Explicitation du référentiel de compétences du SST

Cette partie permet aux formateurs de trouver :

- Des éléments de contenus correspondant aux compétences à acquérir par l'apprenant.
- Des ressources et des outils que ces derniers peuvent mobiliser (liste non exhaustive).
- Des préconisations sur les approches méthodologiques et/ou les points importants sur lesquels le formateur pourra insister lors d'une session de formation SST.

2. Proposition d'organisation de la formation de SST

Cette proposition, mise à disposition par l'INRS, à destination du formateur ne constitue en aucun cas un déroulé pédagogique. Elle pourra être aménagée et/ou adaptée en fonction des publics, des entreprises clientes, des secteurs d'activité concernés, ...

Le formateur reste libre du choix de son itinéraire pédagogique dans la mesure où celui-ci respecte une cohérence dans l'articulation des apprentissages.

L'ensemble des compétences de ce manuel peuvent être traitées indépendamment de l'ordre induit par leur numérotation.

3. Utilisation des grilles de certification du SST

Cette partie permet au formateur d'appréhender les grilles de certification qu'il utilisera pour certifier les SST en formation et/ou en maintien et actualisation des compétences.

Elle explicite le déroulement des épreuves. Elle facilite la lecture des différents critères d'évaluation, donne des exemples de sujets d'épreuves préparées par le formateur (liste non exhaustive).

Ces épreuves certificatives ne dispensent pas le formateur de mettre en place des évaluations formatives tout au long de la formation.

Une évaluation formative constitue une étape essentielle en formation. Elle permet, à l'issue de chaque séquence et/ou sous-séquence, de s'assurer des acquis des apprenants, permettant ainsi d'avancer dans la progression des apprentissages.

Elle peut revêtir des formes diverses, laissées au libre choix du formateur (QCM, étude de cas, « cas concret », interrogation orale, ...). Le formateur choisira la forme appropriée à l'objectif pédagogique de la séquence visée. Les résultats des évaluations formatives mises en place par le formateur pourront être consignés dans un document récapitulatif, par exemple sous forme d'une grille, mais également sous une forme plus libre (relevé de remarques, de « notes », ...)

4. Explicitation du Plan d'Intervention

Cette partie permet au formateur de comprendre la construction du Plan d'intervention, son mode d'utilisation et son intérêt pédagogique.

1 – Explicitation du référentiel de compétences du SST

Objectif général

A l'issue d'une formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s). Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation, et des procédures spécifiques de l'entreprise.

DOMAINE DE COMPETENCES 1
Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

Compétences visées (du SST)	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires (à usage du formateur SST)
<p>1. Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Article 221-6 : violation délibérée d'une obligation de prudence ou de sécurité ayant entraîné le décès • Article 222-19 : violation délibérée d'une obligation de prudence ou de sécurité ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à 3 mois • Article 222-20 : violation délibérée d'une obligation de prudence ou de sécurité ayant entraîné une incapacité totale de travail inférieure ou égale à 3 mois • Article R625-3 : violation délibérée d'une obligation de prudence ou de sécurité n'ayant pas entraîné une incapacité totale de travail • Article R622-1 : sans violation délibérée d'une obligation de prudence ou de sécurité ayant entraîné une incapacité totale de travail • Article R625-2 : sans violation délibérée 	<p>www.legifrance.fr</p> <p><i>Code pénal</i></p>	<p>Le fait d'aborder un cadre juridique ne doit pas faire peur à l'apprenant.</p> <p>Il n'est pas nécessaire que l'apprenant connaisse le contenu des articles des différents codes, mais qu'il comprenne que son intervention s'effectue dans un cadre réglementé, de par ses obligations de citoyen (code pénal) et de par son lien de subordination à l'employeur (code de la sécurité sociale).</p> <p>Selon la typologie des stagiaires, le formateur présentera ou non le contenu des articles des codes évoqués. Dans certains cas, il se limitera à donner les noms des différents codes et leur sens général.</p> <p>Les contenus indicatifs joints se veulent très exhaustifs mais ne sont pas forcément tous à évoquer.</p> <p>Le formateur pourra commencer cette séquence par des règles générales</p>

	<p>d'une obligation de prudence ou de sécurité ayant entraîné une incapacité totale de travail inférieure ou égale à 3 mois</p>		<p>référéncées dans le code pénal, s'appliquant à tout individu (y compris donc le SST)</p>
<p>1.1. Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Article R4224-15 : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence • Article L 452-1 : Réparation du dommage causé par les AT du à une faute inexcusable de l'employeur ou l'un de ses préposés • Article L 452-5 : Demande de réparation du préjudice en cas de faute intentionnelle de l'employeur ou l'un de ses préposés • Article 1382 : Principes de réparation du dommage • Article 1384 alinéa 5 : Responsabilité civile de l'employeur (lien de subordination) • Article 223-6 : Obligation d'assistance à personne en péril (sans risque pour lui ou pour les tiers) 	<p><i>Code du travail</i></p> <p><i>Code de la sécurité sociale</i></p> <p><i>Code civil</i></p> <p><i>Code pénal</i></p>	<p>Puis, en fonction de la situation (SST dans l'entreprise, SST en dehors de l'entreprise), le formateur complètera avec d'autres éléments juridiques.</p> <p>Le formateur doit, avant tout, dans cette thématique, rassurer l'apprenant sur les conséquences possibles de ses actes.</p>

Compétences visées (du SST)	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires (à usage du formateur SST)
1.2. Connaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Article 223-6 : Obligation d'assistance à personne en péril (sans risque pour lui ou pour les tiers) 	<i>Code Pénal</i>	
1.3. Etre capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique lors de son intervention	<ul style="list-style-type: none"> Article 121-3 : Mise en danger de la vie d'autrui (par exemple, un retard dans l'arrivée des secours, un défaut d'organisation ou de moyens, etc...) Article 223-6 : Obligation d'assistance à personne en péril (sans risque pour lui ou pour les tiers) <p>Intervention limitée dans le temps, dans les moyens, et dans l'espace</p>	<i>Code Pénal</i>	<p>Le formateur doit attirer l'attention de l'apprenant sur l'utilisation des seuls moyens prévus dans le guide technique et/ ou les protocoles éventuels définis par le médecin du travail. Son intervention se termine lors de l'arrivée des secours.</p> <p>Intervention limitée dans le temps : elle s'arrête à la prise en charge par les secours spécialisés (internes ou externes)</p> <p>Intervention limitée dans les moyens : les moyens sont limités à ceux prévus dans le guide des données techniques et par protocole spécifique mis en place par le médecin du travail</p> <p>Intervention limitée dans l'espace : le domaine d'intervention est principalement dans l'entreprise mais comme tout citoyen, il doit porter secours à toute personne en danger</p>

Compétences visées (du SST)	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires (à usage du formateur SST)
<p>2. Etre capable de réaliser une protection adaptée</p>		<p>Plan d'intervention</p>	
<p>2.1. Etre capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations</p>	<p>Signaux d'alerte aux populations</p> <p>Consignes en cas d'alerte aux populations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se mettre à l'abri - S'informer en écoutant la radio - Ne pas téléphoner, ne pas fumer, ne pas aller chercher les enfants à l'école - S'assurer que l'entourage a reçu les consignes <p>Alertes particulières : aménagements hydrauliques</p>	<p>Guide des données techniques</p> <p>Site Ministère de l'intérieur www.interieur.gouv.fr</p> <p>Réseau National d'Alerte</p> <p>Plaquettes Risques industriels diffusées dans les zones à risques</p> <p>Bande sonore</p>	<p>Présentation incontournable induite par l'équivalence de la formation PSC1</p> <p>Faire écouter les sirènes pour permettre à l'apprenant de connaître un son modulé et la corne de brume</p> <p>Une évaluation formative de cette compétence pourra être conduite de manière collective</p>

Compétences visées (du SST)	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires (à usage du formateur SST)
2.2. Etre capable de reconnaître sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement	Présentation de différentes situations d'accident de travail	Site « Epicéa » pour exemples de situations d'accident de travail – Sur : www.inrs.fr Photos, vidéos, articles de presse, mises en scène...	Le formateur pourra présenter une situation d'accident de travail avec un ou des dangers persistants, et une ou des personnes ayant subi un dommage.
2.2.1. Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée	Définition du danger Les quatre familles de dangers persistants : - Danger mécanique - Danger électrique - Danger thermique (incendie, explosion) - Danger dû à une atmosphère toxique ou irrespirable	Glossaire du formateur SST Plan d'intervention Guide des données techniques	Il est fortement conseillé que les situations présentées soient en lien avec les activités de l'entreprise ou les spécificités du métier. Les situations présentées doivent correspondre aux 4 familles de danger
2.2.2. Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés	Notions de situations dangereuses	Glossaire du formateur SST	Avec les situations d'accident précédentes, l'apprenant doit associer aux dangers repérés les personnes exposées

<p>2.2.3. Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés</p>	<p>Notion d'événement déclencheur Le mécanisme d'apparition du dommage</p>	<p>Schéma d'apparition du dommage</p>	<p>Avec les situations d'accident précédentes, l'apprenant doit pouvoir schématiser l'apparition du dommage en associant à la situation dangereuse, les événements déclencheurs pouvant conduire à un dommage</p>
<p>2.3. Etre capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même</p>	<p>les 3 types d'actions possibles pour mettre en œuvre une protection adaptée : supprimer, isoler, soustraire</p>	<p>Plan d'intervention</p>	<p>Le formateur apportera des exemples adaptés pour les trois types d'action sur des situations d'accident</p>
<p>2.3.1. Etre capable de supprimer le danger</p>	<p>Les matériels et moyens adaptés en adéquation avec les dangers de son secteur d'activité pour permettre une suppression efficace, Les personnes ayant l'aptitude à la mise en œuvre de ces moyens et/ou matériels</p>	<p>Procédures internes Listing des personnes habilitées</p>	<p>Selon exemples apportés, l'apprenant doit pouvoir apprécier son aptitude à mettre en œuvre tel ou tel matériel ou reconnaître s'il doit faire appel à une personne compétente (habilitation électrique, équipier première intervention, ...)</p>
<p>2.3.2. Etre capable d'isoler le danger</p>	<p>les moyens ou les actions à mettre en œuvre lorsque la suppression immédiate et permanente du danger n'est pas possible, afin d'empêcher l'exposition d'une ou plusieurs personnes à ce danger</p>		<p>Insister sur l'importance d'empêcher l'accès à une zone dangereuse (fermeture des accès, consignes, barrière humaine, balisage, évacuation, ...)</p>

<p>2.3.3. En cas d'impossibilité de supprimer ou isoler le danger, être capable de soustraire la victime au danger</p>	<p>Conditions de réalisation d'un dégagement d'urgence</p> <p>Les différentes techniques de dégagement d'urgence préconisées (poignets, chevilles)</p> <p>Les matériels présents dans l'entreprise pour les dégagements d'urgence et les modalités d'utilisation</p>	<p>Guide des données techniques</p>	<p>Amener l'apprenant à déterminer s'il peut mettre en œuvre des matériels de protection ou s'il doit faire appel à une personne compétente (formée à l'utilisation d'un Appareil Respiratoire Isolant, d'une perche à corps, ...)</p>
--	--	-------------------------------------	--

Compétences visées (du SST)	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires (à usage du formateur SST)
3. Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir		Plan d'intervention	Après avoir choisi un apprenant comme victime, le formateur doit réaliser devant les autres participants tous les gestes préconisés pour identifier les détresses vitales
3.1. Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée	Les signes indiquant que la vie de la victime est menacée Ordre de recherche de ces signes		Le formateur respectera l'ordre des gestes dans sa démonstration
3.1.1. Est capable de mettre en œuvre les 4 actions de recherche permettant de détecter les signes indiquant que la vie de la victime est menacée	Démonstration par le formateur pour rechercher : <ul style="list-style-type: none"> • des saignements visibles ou palpables • des signes d'un étouffement • si la victime répond ou réagit • si la victime respire Technique de retournement d'une victime sur le ventre	Guide de données techniques	La palpation pour rechercher un saignement n'est pas systématique toutefois elle doit faire obligatoirement l'objet d'un apprentissage par l'apprenant, avec les autres gestes d'un examen

<p>3.1.2. Dans le cadre où il y a manifestation de plusieurs signes, être capable de définir l'ordre de priorité des actions de recherche</p>	<p>Les priorités des actions à mener pour examiner</p>		<p>Les priorités doivent être justifiées L'action est un enchaînement de techniques ordonnées</p>
<p>3.2. Etre capable d'associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser</p>			<p>Dans le déroulé de la formation, cette sous-compétence peut être travaillée résultat par résultat à atteindre, au début et en lien avec chacune des différentes thématiques de la compétence « Secourir » (compétence 5)</p>

<p>4. Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement</p>	<p>Les numéros des secours publics (15, 18, 112) Les matériels (ex : trousse de secours, DAE, etc) et locaux à disposition (infirmierie, salle de repos, ...)</p>	<p>Plan d'intervention Livret / Affiche relatif à l'organisation des secours internes dans l'entreprise Code du travail (art. L4121-1)</p>	<p>Contacteur en amont l'entreprise pour obtenir les informations relatives à l'organisation des secours dans l'entreprise (notamment dans le cas des formations intra-entreprises)</p>
<p>4.1. Etre capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention</p>	<p>Les différents éléments du message d'alerte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identité et n° tel - Lieu précis - Nature de l'accident - Nbre de victimes - Etat de la (des) victime(s) - Actions déjà entreprises 	<p>Guide des données techniques Livret / Affiche relatif à l'organisation des secours internes dans l'entreprise</p>	<p>Lister sur un tableau les différents éléments d'un message d'alerte, adapté à l'organisation des secours dans l'entreprise</p> <p>Ces éléments du message resteront en évidence jusqu'à la fin de la formation Remarque : le contenu du message d'alerte n'est pas un critère incontournable lors de l'évaluation certificative. Le formateur s'attachera donc en cours de formation à ce que les éléments du message soient étudiés</p>
<p>4.2. Etre capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre</p>	<p>Les consignes liées à l'organisation des secours dans l'entreprise avec les personnes à alerter</p>	<p>Guide des données techniques</p>	<p>Insister sur le respect des consignes internes à l'entreprise (exemple : faire aviser la hiérarchie)</p>

	<p>Les numéros d'appels d'urgence dans l'entreprise</p> <p>Les numéros des secours publics (15, 18, 112)</p>	<p>Livret / Affiche relatif à l'organisation des secours internes dans l'entreprise</p>	<p>Le formateur doit justifier le choix et l'intérêt des numéros des secours publics</p>
<p>4.3. Le cas échéant, être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte</p>	<p>Les critères de choix de la personne à laquelle sera confiée la mission d'alerter (favoriser celles ayant connaissance de l'organisation des secours dans l'entreprise)</p>	<p>Guide des données techniques Fiche consignes d'alerte de l'entreprise</p>	<p>Pour permettre une évaluation de cette compétence, le formateur doit élaborer des simulations et prévoir plusieurs témoins avec des rôles/fonctions bien définis</p>
<p>4.4. Etre capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime</p>	<p>Comment favoriser l'accueil et l'acheminement des secours au plus près de la victime ?</p>	<p>Plan de l'entreprise ou de chantier avec les voies d'accès pompiers et circulation interne</p>	<p>Le formateur doit mettre en place des simulations permettant d'évaluer cette compétence</p> <p>Importance de souligner au stagiaire qu'il ne doit pas raccrocher le premier, de manière à répondre à toutes les questions posées par les secours (internes ou publics)</p> <p>Organiser des visites dans l'entreprise pour visualiser une situation d'accueil des secours (situations des accès, présence d'obstacles, ...)</p>

<p>5. Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée</p>			<p>Présenter ou faire découvrir les résultats à atteindre en fonction des signes identifiés lors de l'examen indiquant que la vie de la victime est menacée</p>
<p>5.1 Etre capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre</p>	<p>Lors de situations de formation, vérifier la pertinence de la conduite à tenir par rapport aux éléments constatés lors de l'examen de la (les) victime(s)</p>	<p>Guide des données techniques Plan d'intervention</p>	<p>Une détresse = une action à mettre en œuvre avec un geste ou une série de gestes Afin de faciliter la compréhension, le formateur doit veiller à ne présenter qu'une détresse à la fois</p>
<p>5.2 Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée</p>	<p>Mise en œuvre de la (les) conduite(s) à tenir, incluant la (les) technique(s) préconisée(s) en explicitant et justifiant celle(s)-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quoi faire ? - Pourquoi le faire ? - Comment le faire ? 	<p>Guide des données techniques Plan d'intervention Matériels divers pour mises en situation</p>	<p>L'apprenant mettra en pratique chaque démonstration faite par le formateur Le formateur mettra en place des simulations d'accident permettant d'évaluer successivement chaque thématique de la compétence « secourir » avant d'en présenter une nouvelle</p>
<p>5.3 Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés</p>	<p>Contrôle de l'efficacité du geste de secours</p>		<p>L'apprenant devra effectuer la succession des gestes qui constituent l'action choisie de manière à atteindre le résultat visé</p>

<p>5.3.1 Etre capable de réaliser un suivi de la victime dans l'attente des secours en vue de détecter l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée</p>	<p>Contrôle de l'évolution de l'état de la victime (suivi/surveillance)</p>		
<p>5.3.2 Etre capable, en cas d'évolution de l'état de la victime, d'adapter sa conduite aux nouveaux signes décelés</p>	<p>Réexamen éventuel de l'état de la victime afin de définir la ou les action(s) à mettre en œuvre</p> <p>Mise en œuvre immédiate de la conduite à tenir adaptée au nouvel état détecté</p>		

DOMAINE DE COMPETENCES 2

Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Compétences visées (du SST)	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires (à usage du formateur SST)
6. Etre capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise			Dans cette rubrique, le formateur abordera les notions liées au fait que le SST dans son action d'auxiliaire de prévention se situe dans un cadre légal fixé notamment par le code du travail (art. L4121-1 et 4121-2 du point de vue de l'employeur, et L.4122-1 du point de vue du salarié)
6.1. Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention		Glossaire du formateur SST	
6.1.1. Etre capable d'appréhender les notions de danger, situation dangereuse, dommage, risque, accident du travail (AT) et maladie professionnelle (MP), ...	Les notions de danger, situation dangereuse, évènement déclencheur, personnes exposées et dommage Les AT /MP définition et importance	Photos de situations de travail Déclaration AT (Cerfa)	Le formateur présentera diverses situations dangereuses en lien avec l'activité de l'entreprise

<p>6.1.2. Etre capable d'identifier la nature et l'importance des AT et des MP dans son entreprise, dans la branche professionnelle et/ou au plan national</p>	<p>Les enjeux humains et sociaux économiques des AT/MP du secteur d'activité et de l'entreprise. Les chiffres La nature : causalité, lésions, ...</p>	<p>Statistiques nationales – Sur : www.risquesprofessionnels.ameli.fr Statistiques régionales (CARSAT) Statistiques entreprise</p>	<p>Le formateur présentera les statistiques AT et MP connues dans l'entreprise et pourra les comparer avec les statistiques nationales / régionales</p>
<p>6.2. Etre capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention</p>			<p>Le formateur doit amener l'apprenant à lister les actions possibles du SST en l'absence d'une situation d'accident dans l'entreprise</p>
<p>6.2.1. Connaître l'articulation de son action avec les autres acteurs de prévention dans et hors de l'entreprise</p>	<p>Le rôle du SST dans la prévention (avant, pendant et après un AT) Les acteurs de prévention internes et externes, (la direction, l'encadrement, le médecin du travail, le préventeur et/ou la personne désignée compétente en prévention, le CHSCT, les salariés, l'inspection du travail, le contrôleur de CARSAT) Leurs rôles et missions (organiser la prévention, évaluer et prévenir les risques avec le Document unique, le Plan d'actions...)</p>	<p>ED 6141 : Santé et Sécurité au travail : Qui fait quoi ? ED 110 : Qui interroger ; qui avertir en prévention des risques professionnels Organigramme de l'entreprise</p>	<p>Contacté, idéalement, en amont l'entreprise pour obtenir des informations relatives à l'organisation de la prévention dans l'entreprise Le formateur listera les documents obligatoires dans l'entreprise (document unique, plan d'actions, registres...)</p>

<p>6.2.2. Etre capable de positionner son action dans l'organisation de la prévention de son entreprise</p>	<p>Organisation de la prévention dans l'entreprise (procédures internes, outils...) Moyens et limites d'action du SST (met en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail selon l'organisation de son entreprise)</p>	<p>Organigramme de l'entreprise</p>	<p>Le formateur pourra lister les outils/moyens utilisables par le SST</p> <p>Il veillera à limiter la possibilité d'intervention du SST en tant qu'auxiliaire de prévention à son champ d'action et d'autonomie.</p>
---	--	-------------------------------------	---

Compétences visées (du SST)	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires (à usage du formateur SST)
<p>7. Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention</p>			<p>La compétence 7 mobilise dans l'action de formation du formateur SST, les savoirs abordés dans la compétence 6 (compétence 6 qui s'apparente d'avantage à des connaissances).</p> <p>Dans la pratique pédagogique, le formateur abordera le plus souvent les compétences 6 et 7 lors d'une même séquence.</p>
<p>7.1. Etre capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail</p>			
<p>7.1.1. Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée</p>	<p>Identification du danger</p> <p>Notion de Danger grave et imminent</p>	<p>Glossaire du formateur SST</p> <p>INRS - ED 5018 : Evaluation des risques professionnels (différence danger/ risque)</p> <p>Code du travail (art. L4131-1)</p> <p>Photos</p> <p>Vidéos</p> <p>Mises en scène</p>	<p>Le formateur mettra en place des simulations de situations de travail crédibles avec des dangers et des personnes exposées, afin de travailler puis d'évaluer cette compétence</p> <p>Le formateur expliquera le droit de retrait et le devoir d'alerte d'une personne exposée à un danger grave et imminent</p>

<p>7.1.2. Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés</p>	<p>Mobilisation de la notion de situation dangereuse, sur des situations de travail dangereuses présentées par le formateur</p>	<p>Glossaire du formateur SST</p>	
<p>7.1.3. Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés</p>	<p>Mobilisation de la notion d'événement déclencheur</p> <p>Notion de dommage</p> <p>Le mécanisme d'apparition du dommage supposé (en limitant le schéma avant la survenue de l'accident)</p>	<p>Schéma d'apparition du dommage</p> <p>Photos, vidéos, mises en scène, ...</p>	<p>Le formateur doit imaginer dans une situation de travail, les situations dangereuses, et l'évènement déclencheur pouvant conduire à un dommage supposé</p> <p>L'apprenant devra décrire l'enchaînement des circonstances qui pourraient conduire à une atteinte à la santé</p>
<p>7.2. Etre capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses ou/et les atteintes à la santé</p>			

<p>7.2.1. Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail en proposant des actions de prévention</p>	<p>Différence entre protection / sécurité et prévention</p> <p>Les actions de prévention permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de supprimer le danger - d'isoler le danger 	<p>Glossaire du formateur SST</p> <p>INRS - ED 6037 : Agir avec prévention</p> <p>Photos / vidéos</p> <p>Code du Travail (art. L4121-2) : 9 principes généraux de prévention</p> <p>Site INRS www.inrs.fr/accueil/demarche/abc/pgp.html</p>	<p>Le formateur présentera des exemples d'actions de prévention dans des situations de travail</p>
<p>7.2.2. Définir des actions de protection permettant d'éviter ou de limiter les atteintes à la santé</p>	<p>Les actions de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures de protection matérielle (collectives ou individuelles) - Mesures de protection humaine (consignes, informations et formation des salariés) 	<p>Photos / vidéos</p> <p>Code du Travail (art. L4121-2) : 9 principes généraux de prévention</p> <p>INRS – ED 6077 : Les équipements de protection individuelle – Règles d'utilisation</p>	<p>Le formateur présentera des exemples d'actions de protection dans des situations de travail</p>

Compétences visées (du SST)	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires (à usage du formateur SST)
8. Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)			Idéalement, contacter en amont l'établissement pour obtenir les informations relatives à l'organisation de la prévention dans l'entreprise
8.1. Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise	les acteurs internes de la prévention : l'employeur ou son représentant, l'encadrement, le médecin du travail, le préventeur et/ou la personne désignée compétente en prévention, le CHSCT, les salariés. Rôle et missions	ED 110 ED 6141 Organigramme de l'entreprise Outils d'organisation de la prévention dans l'entreprise	Importance du rôle du SST pour les autres acteurs (préventeur, CHSCT, ...) participant entre autre à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels Lister les outils éventuels existant dans l'entreprise à destination des acteurs pour traiter les situations dangereuses (fiche d'audit, registres)
8.2. Etre capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre	Les éléments à transmettre : en relation avec le schéma d'apparition du dommage et compte rendu des actions mises en œuvre.	Procédure interne, fiche de remontée d'informations...	Lister sur un tableau les différents éléments du message relatant la situation dangereuse

2 - Proposition d'organisation de la formation SST

Le formateur s'attachera à mettre en valeur la spécificité du SST (prévention des risques professionnels en complément de l'activité principale de porter secours) dans sa formation.

Les conditions de validation de l'apprenant devront être exposées lors de la présentation de l'organisation de la formation, ceci en début de session.

Une formation pourra être organisée en journée ou demi-journées non consécutives, en adéquation avec le document de référence (dont durée totale minimale d'une session à respecter).

L'articulation des horaires et durées des demi-journées est laissée libre, afin de tenir compte des horaires de travail de l'entreprise.

De préférence, une formation sera organisée avec un même formateur du début à la fin.

Le formateur prendra connaissance du mieux que possible de l'organisation et des activités de l'entreprise afin d'adapter sa pédagogie et le déroulé de la formation en conséquence.

Le formateur articulera sa formation en fonction de la typologie de ses stagiaires, de ses valeurs et intentions pédagogiques. Il pourra donc indifféremment traiter la construction des compétences du DC1 en premier lieu, puis celles du DC2. Ou bien démarrer par le DC2 puis aborder l'activité de porter secours du SST dans un 2^{ème} temps (DC1). Ou enfin, intercaler des compétences du DC1 et du DC2, alternativement, en respectant une cohérence pédagogique.

Le formateur prendra soin de contrôler l'acquisition des connaissances et des compétences tout au long de la formation afin de recadrer, reformuler, et gérer les participants et le temps de formation (évaluations formatives).

**Proposition d'organisation de la formation
« devenir Sauveteur Secouriste du Travail »**

<p>1ère demi-journée</p> <p>Présentation de la formation et de son organisation</p> <p>Le Sauveteur Secouriste du travail</p> <p>Les notions de base en prévention des risques professionnels</p> <p>La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement</p>	<p>2^{ème} demi-journée</p> <p>Les actions « protéger, examiner, faire alerter/alerter, secourir »</p>
<p>3^{ème} demi-journée</p> <p>Les actions « secourir suite »</p>	<p>4^{ème} demi-journée</p> <p>Les actions « secourir suite et fin »</p> <p>Epreuves certificatives</p> <p>Bilan de la formation</p>

**Proposition d'organisation de la formation
« maintien et actualisation des compétences du SST »**

<p>1^{ème} demi-journée</p> <p>Présentation de la formation et de son organisation</p> <p>Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours</p> <p>Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail</p>	<p>2^{ème} demi-journée</p> <p>Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail</p> <p>Epreuves certificatives (1 heure environ)</p> <p>Bilan de la formation</p>
--	--

3 – Utilisation des grilles de certification

3.1. CERTIFICATION SST – FORMATION

EPREUVE 1 : Lors d'une mise en situation d'accident simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée

L'épreuve certificative 1 ne doit pas avoir comme support un risque spécifique.

Les scénarios préparés par le formateur doivent être écrits à l'avance, contenir l'intégralité des éléments permettant d'obtenir les réponses attendues, l'organisation, le matériel, les moyens nécessaires et les consignes aux différents candidats. Il est demandé que les scénarios de l'épreuve certificative 1 diffèrent de ceux travaillés le cas échéant en évaluations formatives.

S'appuyant sur leur expérience de SST, le scénario construit doit être :

- *crédible (réaliste, créatif, en lien avec le monde de l'entreprise, non dangereux pour le candidat)*
- *adapté à l'objectif visé,*
- *si possible en relation avec l'activité du stagiaire et les risques du secteur d'activité de l'entreprise.*
-

Il doit contenir :

- *tous les éléments qui concourent à produire un accident,*
- *ce que doit faire la victime, le matériel utilisé, le lieu de l'accident,*
- *l'évènement déclenchant, l'évènement dangereux, le dommage identifiable.*

C3	3.1. Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence des signes indiquant que la vie de la victime est menacée	Démontre qu'il met en œuvre les actions de recherche permettant de détecter les signes indiquant que la vie de la victime est menacée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 1 indicateur acquis
	3.2 Etre capable d'associer au(x) signes décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser	En fonction de l'examen réalisé, énonce les actions qu'il va mettre en œuvre pour porter secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Enonce les actions qu'il va mettre en œuvre pour porter secours : il est demandé, là, au candidat de réaliser une démonstration de l'examen pratiqué, puis de verbaliser l'action de secours qu'il mettra en place, en fonction des signes décelés (qui sera évaluée en C5).

Il est également possible de demander au candidat de commenter la réalisation de l'examen en temps réel, pour justifier les actions qu'il mettra en œuvre (« voilà ce que j'observe, donc je vais faire ça... »).

C4 : Transmet le message d'alerte aux secours ou à la personne choisie pour alerter : l'accent doit surtout être mis sur la nécessité d'alerter au plus tôt. Le contenu du message est important, mais il n'a pas été choisi de rendre cet indicateur incontournable, partant du principe que s'il manque un élément primordial dans le message, les secours alertés poseront la question.

C5	5.2. Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée	<p>Agit rapidement en portant secours à la victime</p> <p>Choisit l'action appropriée au résultat à atteindre</p> <p>Utilise la technique préconisée</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 2 indicateurs incontournables acquis
	5.3. Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés	<p>Surveille la victime et agit en conséquence jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Choisit l'action appropriée au résultat à atteindre : lors de l'action de secours mise en œuvre par le candidat, on s'attachera surtout à vérifier qu'il emploie le geste approprié au résultat à atteindre. Il n'est pas demandé que le geste soit parfaitement maîtrisé. Le formateur pourra, à ce niveau, interrompre l'épreuve et corriger un geste mal effectué (ou le faire en fin d'évaluation).

Les **techniques préconisées** sont celles figurant au guide de données techniques et conduites à tenir.

EPREUVE 2 : Lors d'un entretien avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention

L'épreuve certificative 2 peut être réalisée sous différents formats :

-entretien direct (individuel) avec le formateur, cette solution permet d'évaluer tous les candidats sur les mêmes critères mais elle reste chronophage ;

-en plénière, ce qui favorise l'expression du groupe et la mutualisation des différentes propositions des stagiaires. Cette seconde solution permet de partager les connaissances de chacun dans leurs domaines d'activités respectifs.

Ces deux solutions ont un impact différent sur le déroulé pédagogique en terme de temps, aussi il est important d'en tenir compte.

Remarque : les grilles de certification remplies restent la propriété de l'OF /entreprise (qui doit les conserver) et ne sont pas remises aux stagiaires

	Objectifs intermédiaires	INDICATEURS DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
C1	Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise	Cite un code de référence cadrant son intervention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 1 des indicateurs acquis
	Connaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise				
	Etre capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique lors de son intervention	Explique les limites de son intervention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Pour valider l'acquisition de la compétence 1, le formateur pourra préparer une liste de questions couvrant le cadre juridique de l'intervention du SST.

Explique les limites de son intervention : il s'agit des limites de l'intervention en termes de temps, espace, moyens...

Il est nécessaire d'avoir suffisamment de questions pour évaluer l'ensemble des participants si l'évaluation s'effectue en plénière.

Le code de référence fait appel aux codes d'où sont issus les différents textes réglementaires de l'activité SST (code du travail, code pénal, code de la sécurité sociale, code civil).

C 6	Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention	<p>Cite les 2 catégories d'atteintes à la santé</p> <p>A partir de la situation d'accident de travail précédemment simulée, explicite le mécanisme d'apparition du dommage rencontré</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 incontournable acquis et au moins 2 sur 3 acquis
	Etre capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention	Cite au moins 1 autre acteur de la prévention dans son entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les 2 catégories d'atteintes à la santé : Le questionnement du formateur permettra au stagiaire de citer les atteintes à la santé immédiates (AT) et les atteintes à la santé qui résultent d'une exposition sur la durée (MP).

A partir de la situation d'accident de travail précédemment simulée, explicite le mécanisme d'apparition du dommage rencontré : Le formateur visera à évaluer le stagiaire sur la même situation d'accident de travail simulée qui aura juste avant servi à évaluer ce dernier sur la compétence C5 (EC de secourir de manière appropriée).

Lors de cette mise en situation, le formateur aura détaillé, au sein de son scénario, toutes les composantes du mécanisme d'apparition du dommage. En effet, pédagogiquement parlant, il est préférable de faire travailler le stagiaire sur la même situation d'accident de travail car cette démarche favorise le transfert des compétences du domaine secourir vers le domaine prévention. De plus le choix du thème abordé devra se rapporter au plus près des situations réelles rencontrées au sein de son entreprise.

C 7	Etre capable de supprimer ou de réduire les situations dangereuses	<p>A partir de la situation d'accident précédemment simulée, énonce ce qui aurait pu être fait pour éviter l'accident</p> <p>Sait formuler que cette action relève d'une action de prévention</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Au moins indicateur incontournable acquis
-----	--	--	--	--	---

A partir de la situation d'accident simulée de l'épreuve 1, le stagiaire devra proposer une mesure de prévention qui aurait permis l'évitement de l'accident. Les mesures de prévention proposées excluent donc les équipements de protection individuelle ainsi que les informations apportées aux salariés. Si le stagiaire propose une mesure de protection individuelle, le formateur l'amènera à proposer une autre action.

Sait formuler que cette action relève d'une action de prévention : **Le stagiaire devra justifier « en quoi » la mesure proposée aurait permis d'éviter l'apparition de l'accident. Il saura expliciter à quel endroit il a agi sur le mécanisme d'apparition du dommage. A cet endroit, le formateur pourra afficher par exemple au tableau les 9 principes généraux de prévention, et lui demander de se situer sur l'une des 9 lignes.**

Aussi, le formateur devra prévoir, dès sa simulation d'accident, un scénario favorisant la proposition de mesures de prévention. Des outils comme la démarche ITAMAMI ou l'OTHU peuvent être utilisés.

C8	<p>Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise</p> <p>Etre capable de définir les différents éléments relatifs à la situation dangereuse, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte</p>	En utilisant les éléments évoqués en C7, définit les différents éléments de la situation dangereuse concerné, et explicite à qui dans l'entreprise, il pourrait transmettre la réalisation de l'action de prévention citée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Acteur de la prévention de son entreprise cité
----	---	--	--------------------------	--------------------------	--

Aucune explication nécessaire quant au critère d'acquisition proposé : le formateur devra maîtriser qui sont les différents acteurs de prévention que l'on peut rencontrer dans une entreprise.

Cas du stagiaire n'ayant pas validé la totalité des compétences :

A l'issue des 2 épreuves certificatives, si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs des compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST. Il est néanmoins possible, si le timing le permet, de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives où se situe(nt) la ou les compétences manquantes.

Sinon, il lui est également possible de se réinscrire sur une nouvelle session de formation SST. Il pourrait alors demander (si organisé par l'organisme auquel il s'adresse) un allègement de formation, et repasser la ou les épreuves lui permettant de valider la ou les compétences manquantes. Il est alors préférable qu'il s'adresse à l'organisme qui l'a initialement formé. Pour demander cet allègement, le candidat pourra produire son attestation de fin de formation, reçue à l'issue de la 1^{ère} session et faisant apparaître les résultats des acquis de sa formation SST.

Il est préconisé que cette session de « rattrapage » intervienne dans les 6 mois suivant la 1^{ère} session de formation.

3.2. CERTIFICATION SST – MAC

EPREUVE 1 : A partir d'une situation d'accident de travail proposée par le formateur (tirage au sort), il est demandé au SST stagiaire de démarrer son action à la phase de l'examen de la victime.

Il a en effet été choisi d'alléger l'épreuve certificative pour consacrer davantage de temps au face-à-face pédagogique et aux évaluations formatives associées. A tout moment, à partir de la phase « examen », le formateur pourra interrompre le stagiaire et lui demander de formuler oralement la suite de la conduite à tenir (choix de l'action en fonction du résultat à atteindre, personnes à alerter, contenu du message...).

C5	Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée	Choisit l'action appropriée au résultat à atteindre
----	---	---

On notera donc que, si un geste de secours est requis, le formateur pourra ne demander qu'une description du geste, sans pour autant lui demander de le réaliser (seul l'indicateur incontournable Choisit l'action appropriée au résultat à atteindre a été retenu en MAC). De la même manière, la surveillance pourra n'être qu'explicitée par le SST.

Toutefois, si le formateur estime que cela est nécessaire (au vu de ce qui s'est déroulé pendant la formation), le formateur pourra valider le SST sur la base d'une action effectuée dans sa totalité par le candidat, de l'examen à l'arrivée des secours.

Le fait de ne pas faire systématiquement faire le geste technique au candidat lors de la certification ne signifie pas que les gestes ne doivent pas être travaillés pendant la session de formation et évalués en évaluation formative, autant que nécessaire (certains gestes techniques ou conduites à tenir simples, peuvent être revus en collectif lors des MAC).

EPREUVE 2 : Questions/réponses du formateur/candidat réalisées à l'issue de l'épreuve 1 dans lesquelles le formateur s'assurera que le candidat est capable d'expliquer comment l'accident s'est produit et quelle mesure de prévention il aurait pu mettre en œuvre, ou faire mettre en œuvre.

Les scénarios doivent permettre de proposer des mesures de prévention autres que des EPI. Cette partie devra se limiter à 3 à 4 questions simples.

La totalité de ces 2 épreuves ne devra pas excéder 1h.

4 – Explicitation du plan d'intervention

C'est un outil pédagogique destiné au dispositif de formation Sauveteur Secouriste du Travail.

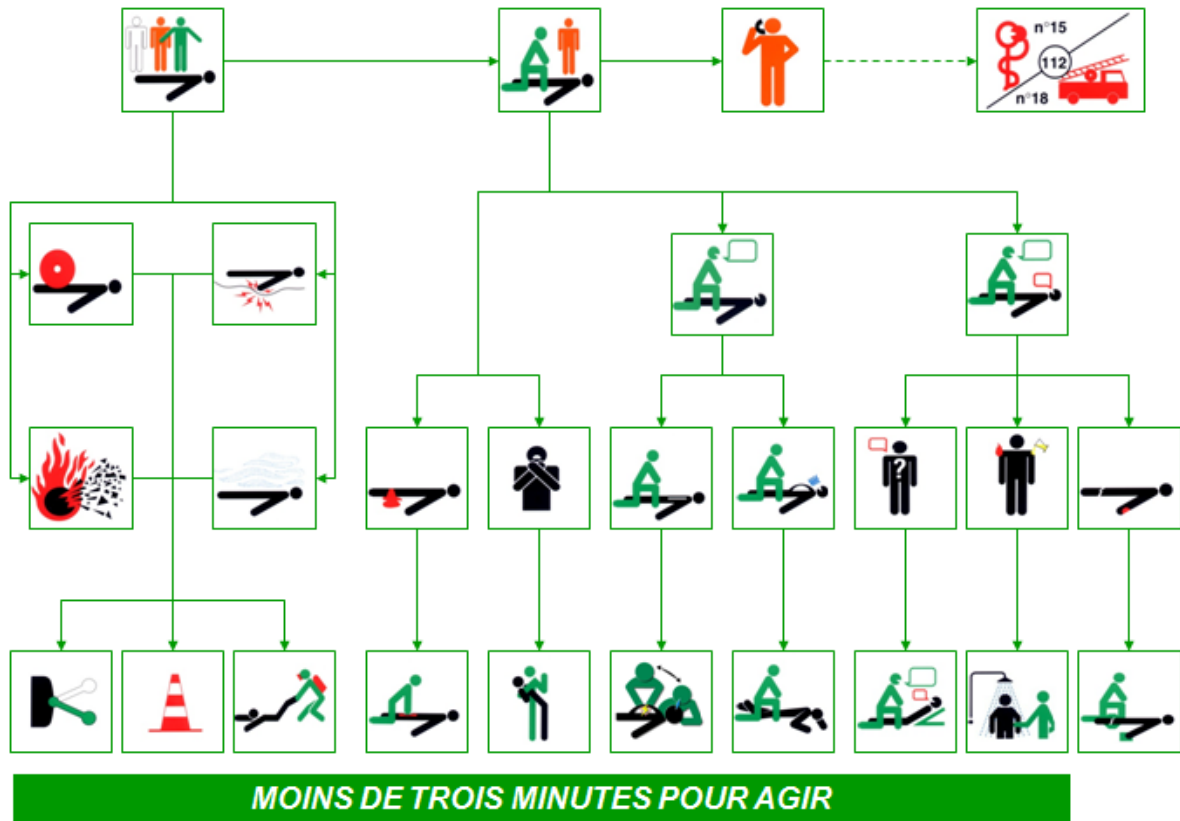
Qui l'utilise et quand ?

- **Le formateur de formateurs SST** lors de la formation de formateurs SST
- Pour :
 - Faire acquérir et maîtriser la gestion de cet outil pédagogique

- **Le formateur SST** lors de la formation des SST
- Pour :
 - Présenter l'étendue de la formation SST et les différents points à acquérir
 - Renforcer ses explications et les conduites à tenir
 - Favoriser la mémorisation du participant à la formation

- **Le SST** lors de la formation et au quotidien dans son entreprise
- Pour :
 - Visualiser la démarche du Sauveteur Secouriste du Travail
 - Se remémorer les actions de secours suite à la formation

PLAN D'INTERVENTION SST



Comment le formateur peut-il l'utiliser ?

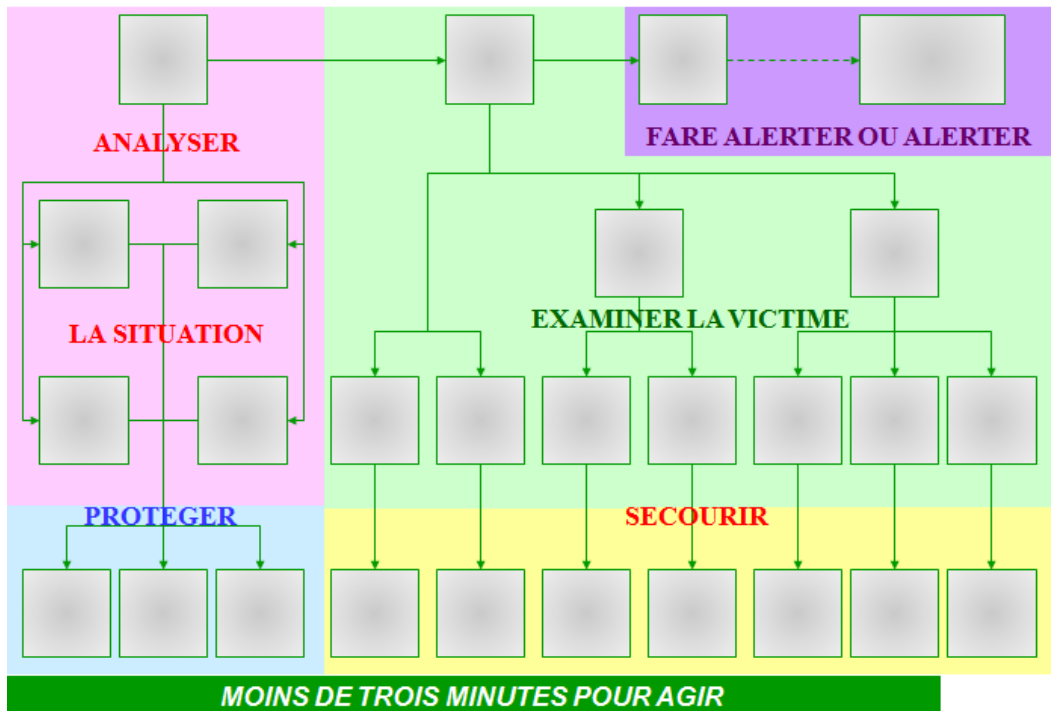
Le plan d'intervention est complété au fur et à mesure de la formation et peut aussi être manipulé tout au long de celle-ci (rappel des acquis du formateur avec les participants, synthèse de mise en situation effectuée par le SST...).

Cependant, son articulation n'impose pas d'ordre des séquences dans la partie secourir.

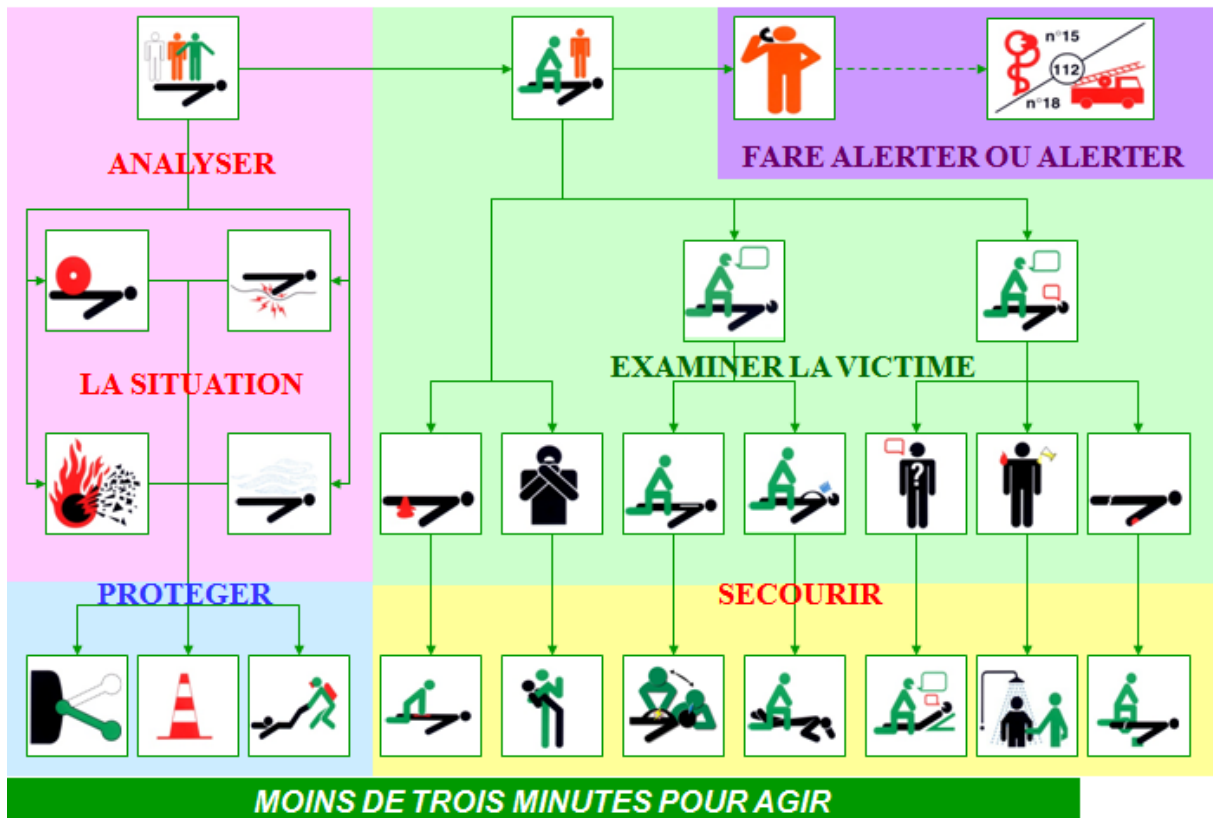
Il peut être segmenté en différentes parties :

- Pour représenter les grandes étapes de l'action du SST : Protéger, Examiner, Faire Alerter, Secourir.
- Pour représenter la démarche du SST dans le temps avec la rencontre de problématiques et les pistes de solutions à envisager.

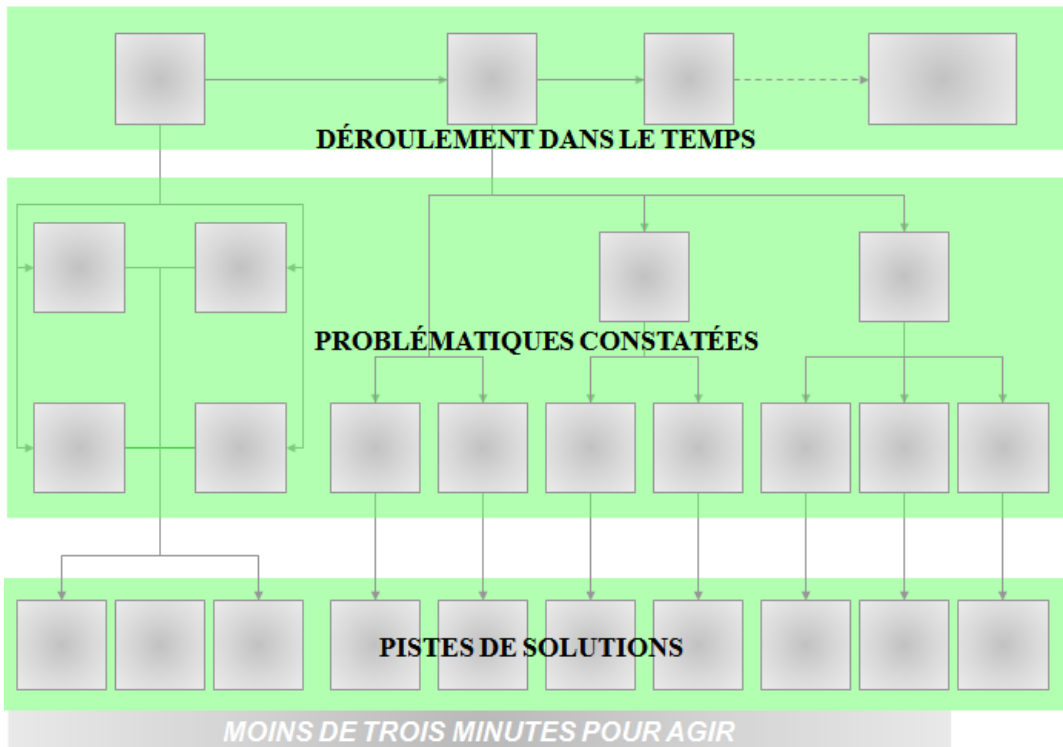
PLAN D'INTERVENTION SST



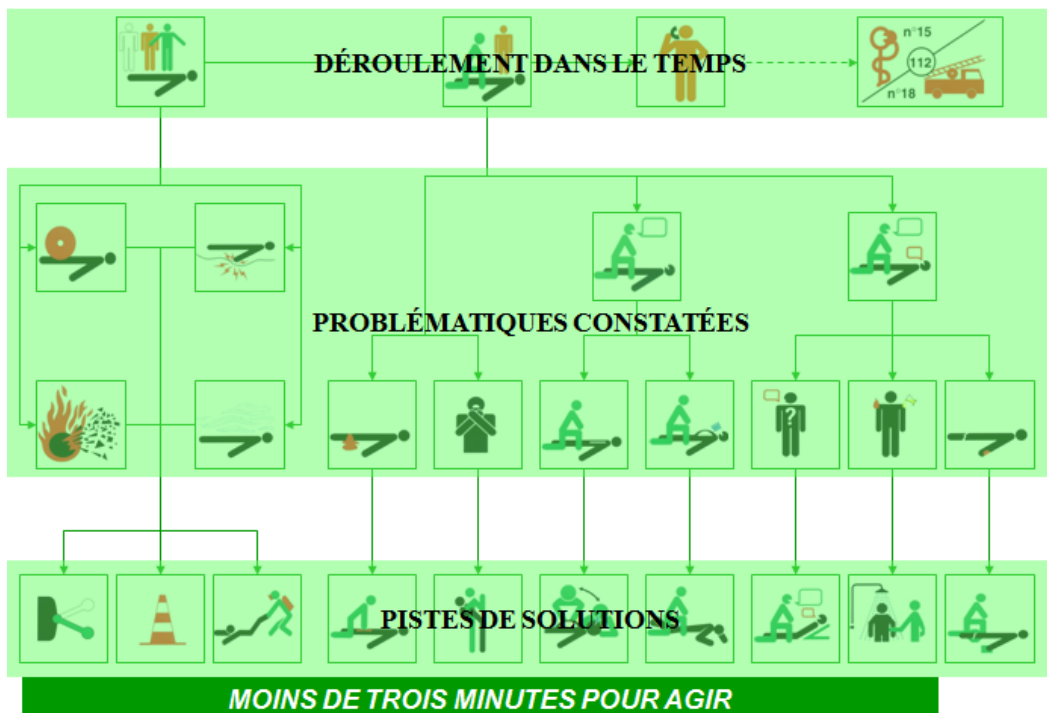
PLAN D'INTERVENTION SST



PLAN D'INTERVENTION SST



PLAN D'INTERVENTION SST



De quoi se compose t-il ?

Il se compose de 27 symboles. 13 d'entre eux permettent de constater les problématiques, 10 autres de visualiser les pistes de solutions pour le SST et 4 de visualiser le déroulement dans le temps.

Un code couleur permet de définir les acteurs

- Vert : le SST
- Orange : le témoin apte à passer l'alerte
- Blanc : autres personnes présentes sur l'accident
- Noir : la victime

Analyser la situation



Symbolise une situation d'accident constatée et l'action de protéger

La première action du SST est d'analyser la situation d'accident afin de déterminer et de reconnaître les dangers persistants.



Symbolise un danger d'origine mécanique

Ce symbole concerne également le choc, les chutes de plain-pied ou de hauteur, les écrasements, coupures...



Symbolise un danger d'origine électrique

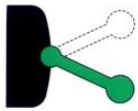


Symbolise un danger dû à une atmosphère toxique ou irrespirable



Symbolise un danger d'origine thermique ou pouvant provoquer un incendie ou une explosion

Protéger



Symbolise l'action de supprimer le(s) danger(s) identifié(s) de façon permanente, sans aggraver l'état de la victime et sans risque pour le SST ou pour les tiers



Symbolise l'action d'isoler le(s) danger(s) de façon permanente et sans risque pour le SST ou pour les tiers

Cette action peut être exécutée à l'aide de personnes ou de matériels usuels de l'entreprise.



Symbolise l'action de Soustraire la victime au(x) danger(s) identifié(s) sans risques pour le SST ou pour les tiers

La représentation sur le pictogramme d'un appareil respiratoire isolant symbolise pour le SST la possibilité d'utiliser un matériel de protection individuelle (s'il est formé et/ou habilité à son utilisation).

Faire alerter ou alerter



Symbolise l'action de faire alerter ou alerter

Elle peut être effectuée par un témoin apte ou par le SST.

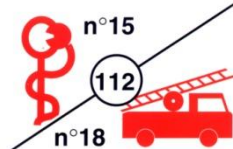
Elle s'effectue après avoir constaté l'état de la victime, auprès des secours internes ou externes en fonction de l'organisation de secours de l'entreprise.



Symbolise le passage intermédiaire par l'organisation interne de l'entreprise

Lors de l'alerte, le témoin ou le SST n'aura pas obligatoirement de contact direct avec les secours extérieurs mais par exemple avec le service de santé au travail, le PC sécurité...

Suivant l'entreprise, des procédures et des moyens différents sont prévus en matière d'organisation des secours.



Symbolise les secours extérieurs

Examiner la victime



Symbolise l'action d'examiner

Elle s'effectue suite à la protection de la zone dangereuse et/ou de la victime et son environnement.



Symbolise une victime qui saigne abondamment

Le saignement abondant peut se situer sur d'autres parties du corps que le membre inférieur.



Symbolise une victime qui s'étouffe

L'attitude de porter les mains à la gorge est une représentation internationale de cette détresse.



Symbolise une victime qui ne parle pas et ne répond pas aux sollicitations



Symbolise une victime qui ne répond pas mais qui respire

Le pictogramme montre la cage thoracique qui se soulève et la présence du souffle.



Symbolise une victime qui ne répond pas et ne respire pas

Le pictogramme montre la cage thoracique qui ne se soulève pas et le souffle n'est pas présent.

Examiner la victime



Symbolise une victime qui répond

La bulle de couleur rouge représente une victime qui se plaint.



Symbolise une victime qui se plaint de malaise

Le point d'interrogation représente des sensations pénibles et/ou des signes anormaux ressentis par la victime.



Symbolise une victime qui se plaint de brûlures

Le pictogramme représente sur une même victime les deux principales causes de brûlures :

La flamme représente la brûlure thermique.

Le béccher (récipient gradué) représente la brûlure chimique.



Symbolise une victime qui présente deux états distincts ne présentant pas un caractère d'urgence

Elle se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.
et/ou

Elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

La plaie et le traumatisme peuvent se situer sur d'autres parties du corps que le membre supérieur et inférieur.

Ces deux thèmes peuvent être traités séparément.

Secourir la victime



Symbolise l'action d'arrêt d'un saignement abondant

Le pictogramme représente toute action prévue en SST pour arrêter le saignement abondant (compression manuelle, pansement compressif...).



Symbolise l'action de désobstruction des voies aériennes

Le pictogramme représente toute action prévue en SST pour désobstruer une victime (tapes dans le dos, méthode d'Heimlich).



Symbolise l'action de la réanimation cardio pulmonaire

L'éclair jaune représente la défibrillation cardiaque.

La flèche à double entrée représente l'alternance entre le massage cardiaque et les insufflations.



Symbolise l'action de mise sur le côté

Le SST se tient à côté de la victime pour continuer la surveillance.



Symbolise l'action de mise au repos et de questionnement de la victime

Le pictogramme représente toute action prévue en SST pour mettre au repos (allonger, demi assis ou toute autre position adoptée par la victime)



Symbolise l'action d'arroser la brûlure

Le SST se tient à côté de la victime pour continuer la surveillance.

Le pictogramme représente toute action prévue en SST pour arroser une brûlure (douche, point d'eau, compresses imprégnées de gel d'eau ...)



Symbolise l'action d'immobiliser et/ou de mettre en position d'attente et de prodiguer les soins adaptés à l'état de la victime

Le SST se tient à côté de la victime pour continuer la surveillance.

MOINS DE TROIS MINUTES POUR AGIR

Symbolise l'importance d'agir rapidement sur les urgences vitales.

Ce bandeau ne concerne pas les thèmes « la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements » et « la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment »